

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes BODIN, BOUILLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, et M. BARBARIT, BATY, CHATELLIER, COTILLON, FORESTIER, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

ABSENT EXCUSÉ : M. FORGEARD

Approbation du compte rendu du 29 juin 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des délégations du Maire

Bail du logement 5, rue de la mairie avec M. BERETE

Bail du logement 1 bis rue de l'école avec M. BROSSARD

PROJETS SYDEV 2022

Le SyDEV nous interroge sur les projets 2022 de la commune concernant les réseaux électriques.

Le Maire expose que les financements vont changer et qu'il est opportun de réaliser l'effacement des réseaux sur la rue des chênes, et la rue du parquet.

L'estimation réalisée par le SyDEV est de 187 893 euros avec une participation du SYDEV de 64 154 euros, ce qui laisse envisager un reste à charge pour la commune de 123 739 euros.

Le Maire expose également que le permis d'aménagement de la deuxième tranche de la cité du levant est en cours d'instruction, et qu'il est nécessaire de préparer la viabilisation des terrains. Pour ce faire, le SyDEV a réalisé une estimation d'un montant de 53 708 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne un accord de principe, dans l'attente des chiffrages concrets.

INDEMNISATION EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT 7BIS RUE LA MAIRIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement situé 7 bis rue de la mairie, loué vide de meubles, par les Ets BOUY ; est occupé par des apprentis ingénieurs.

Afin d'améliorer leurs conditions d'hébergement M. DELPLANQUE (un ancien occupant) a aménagé la cuisine ainsi que le cellier. Les améliorations sont les suivantes:

- 2 meubles bas noirs, chacun 3 étagères situés sous le bar
- 1 meuble bas couleur bois, 3 tiroirs ainsi que le plan de travail couleur bois
- 1 meuble haut avec une porte vitrée
- 1 meuble sans porte (11 cases) dans le cellier
- 1 système de fil à linge rétractable (6 fils)

M. DELPLANQUE a quitté le logement en septembre 2021. Il nous propose de laisser les meubles ci-dessus énumérés moyennant une rétribution d'un montant de 350 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, et après débat, regrette que les occupants n'aient pas échangé avec la mairie **avant** d'effectuer des modifications substantielles au logement. De ce fait, il refuse de le rétribuer pour les éléments laissés dans le logement.

INAUGURATION DE LA MICRO-CRECHE LES FRIPOUILLES

M. le Maire propose d'organiser l'inauguration de la micro-crèche à l'occasion du 2^e anniversaire de son ouverture (18 novembre). La date n'est pas encore fixée, et il se renseigne des mesures sanitaires à mettre en place pour ce type d'évènement.

GOUTER DE NOEL

Suite à la crise sanitaire, et à la livraison à domicile de colis de Noël en 2020, M. le Maire interroge le conseil municipal concernant l'organisation du goûter 2021. Après discussions, le conseil décide d'organiser un goûter avec une animation, afin de permettre aux invités de se retrouver, et de profiter d'un moment de convivialité.

CEREMONIE DES VŒUX

Elle a été fixée au vendredi 7 janvier 2022.

L'organisation de la cérémonie n'est pas encore finalisée.

A suivre